

<p><b>D 22-125</b></p> <p><b>RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021 DE NCPA.</b></p> <p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Nathalie MAHIER, Joanna DE KERGORLAY, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD Antoine ARIF: pouvoir donné à Patrick BLOSSE</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	---

Olivier HOMOLLE informe les membres du conseil municipal que par délibération en date du 20 octobre 2022, les membres du conseil communautaire ont approuvé à l'unanimité le rapport d'activité 2021 de NCPA.

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 ; L5211-1 et L5211-39 ;
- Considérant que l'édition du rapport d'activité constitue une obligation pesant sur l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale ;
- Considérant que ce rapport vise une présentation de l'activité de l'établissement ;
- Considérant que les communes membres de l'EPCI doivent être destinataires du rapport précité ;
- Considérant qu'il convient de satisfaire à cette obligation légale ;
- Vu le rapport annexé à la présente délibération.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, prennent acte l'unanimité, de la présentation du rapport d'activité 2021 de NCPA réalisé par les services de la communauté de communes.

Pour copie conforme,

Olivier COLIN  
Maire



Accusé de réception en préfecture  
014-21403381-20221115-D22-125-DE  
Date de télétransmission : 16/11/2022  
Date de réception préfecture : 16/11/2022